

Sommaire

◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆

1 - Communiqué de presse

2 – Civil'été, une opération coordonnée

3 - Ce qu'il faut savoir sur l'hypovigilance

4 – La préparation du voyage

- l'état du véhicule : un enjeu majeur de sécurité
- chargement bien pensé = sécurité
- itinéraire et conditions de circulation : informez-vous
- respect des distances de sécurité

5 – En Saône-et-Loire

6 – Chiffres clé

7 – Prévisions Bison Futé

◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆

1 - Communiqué de presse

◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆



Mâcon, le 13 juillet 2017



OPÉRATION « CIVIL'ÉTÉ ROUTES 2017 »

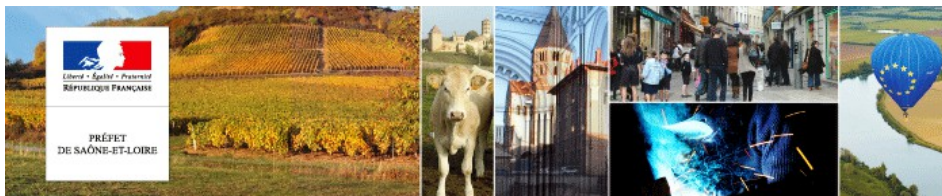
Point presse le jeudi 13 juillet, à 12h00
Autoroute A6 (sens Nord-Sud) - aire de Saint-Albain

L'opération « Civil'été routes 2017 » a pour objectif de sensibiliser les usagers de la route sur les comportements à risques, particulièrement en période de fort trafic.

En Saône-et-Loire, cette action se déroule le jeudi 13 juillet 2017, de 9h00 à 15h00, sur l'autoroute A6 (sens Nord-Sud) sur l'aire de Saint-Albain.

Concrètement, Civil'été offre aux automobilistes une alternative aux poursuites organisées avec les forces de l'ordre en cas d'infraction, après accord de l'autorité judiciaire pour les infractions les moins graves, couplée avec des animations de sécurité routière (test-o-choc, atelier sur le risque alcool, quiz sur le code de la route) et une démonstration, animée par les pompiers, de désincarcération d'un véhicule endommagé.

Marlène Germain, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Saône-et-Loire, accompagnée de Karine Malara, procureure de la république de Mâcon, tient un point presse sur place, à 12 heures.



Contacts :

Service de la communication interministérielle (SCI)

Tél. 03 85 21 81 59 / 82 33

sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr

francis.treff@saone-et-loire.gouv.fr

annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr

www.saone-et-loire.gouv.fr

Suivez-nous sur Twitter [@Prefet71](https://twitter.com/Prefet71)

Rejoignez-nous sur notre page Facebook [Préfet de Saône-et-Loire](#)

2 – Civil'été, une opération coordonnée

◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆

Programmée à l'occasion des départs pour les vacances estivales, Civil'Été cible l'ensemble des axes structurants de la zone de défense et de sécurité Est. Cette logique de gestion d'itinéraires sous-tend également une complémentarité des contrôles qui allient la prévention des infractions mineures et la répression des infractions plus graves génératrices d'accidents liées tant à l'équipement des véhicules qu'aux fautes de comportements au titre desquelles il convient de souligner :

- l'utilisation des téléphones portables et/ou de dispositifs vidéo embarqués,
- le non-port de la ceinture de sécurité,
- le non-respect des distances de sécurité,
- les dépassements intempestifs et/ou dangereux,
- les excès de vitesse voire les vitesses excessives en fonction des circonstances,
- l'utilisation prolongée de la voie rapide ou médiane.





Civil'été a pour objectif de prévenir les infractions mineures et de sanctionner les fautes de comportements graves et génératrices d'accidents.

Dans une logique d'itinéraires, un dispositif spécifique de prévention et de sanctions est mis en œuvre sur les axes A31, A26, A6, et A36.

En complément, les départements de la Marne, du Doubs, de la Saône-et-Loire, de la Meurthe et Moselle et de l'Yonne sont chargés de la mise en œuvre d'un dispositif spécifique de prévention auquel est respectivement adossé à distance, un point de contrôle dédié.

■ Civil'été en Saône-et-Loire

Une opération de prévention de sécurité routière se déroule sur l'aire de Mâcon Saint-Albain (A6), et une opération de répression dans le Mâconnais.

<p>Sillon commun A6 Sens Beaune->Lyon PR 374 P71 : aire de Mâcon – Saint-Albain</p> 	<p>District APRR : Mâcon Préfecture de Saône-et-Loire EDSR 71</p> 
--	---

Un point presse est prévu le jour même sur cette aire à 12 heures, en présence de Marlène Germain, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Saône-et-Loire, accompagnée de Karine Malara, procureure de la république de Mâcon.

■ Information des usagers

Par messages radio réguliers sur la fréquence 107.7, l'opération est signalée aux usagers de la route. Elle est par ailleurs annoncée en amont de l'aire de prévention retenue, par annonce sur panneaux à message variable.

3 – Ce qu'il faut savoir sur l'hypovigilance

◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆

La baisse de vigilance au volant ou hypovigilance est un facteur d'accident important et principalement sur autoroute. La combattre représente un enjeu majeur pour améliorer la sécurité routière.

L'hypovigilance est un phénomène encore mal connu. On parle d'hypovigilance lorsque l'attention baisse ou est détournée pour diverses raisons qui vont de la distraction à la somnolence. C'est le risque d'endormissement en quelques secondes.



Notre horloge biologique met en évidence deux fortes périodes de somnolence : entre 2h00 et 5h00 et entre 13h00 et 15h00. Au volant durant ces périodes, on aura beau lutter, l'endormissement reprendra le dessus.

Une dette de sommeil peut également être à l'origine de l'hypovigilance. Contre certaines idées reçues, une étude du CNRS montre que les jeunes conducteurs sont plus sensibles que leurs aînés à l'hypovigilance, ce qui s'explique par un rythme de sommeil rarement respecté. La mauvaise gestion du rythme activité – repos est très fréquente, surtout chez les 18 – 25 ans.

L'éclairage routier n'est pas non plus une solution pour combattre ce phénomène.

SIGNES QUI DOIVENT ALERTE

- Une lenteur de réaction face à un obstacle.
- Des difficultés à maintenir une vitesse constante.
- Des erreurs de coordination.
- Une inattention à la signalisation.
- Une incapacité à maintenir la trajectoire du véhicule
- Des changements de voies involontaires.
- Des périodes d'absence (aucun souvenir des derniers kilomètres parcourus).
- Des bâillements, paupières lourdes, désir de changer fréquemment de position.
- Des périodes de « micro-sommeils » de une à 5 secondes.



CONSEILS

- Prendre la route bien reposé et après une bonne nuit.
- S'alimenter sainement.
- S'informer sur les contre-indications des médicaments éventuellement prescrits.
- En été, éviter les trajets en pleine canicule.
- Éviter de voyager aux moments durant lesquels la vigilance est amoindrie.
- S'arrêter toutes les deux heures pendant au moins 15 minutes.



- Conduire en état de somnolence multiplie par 8 le risque d'avoir un accident
- Sur autoroute, 1 accident mortel sur 3 est causé par l'hypovigilance
- 50 % des conducteurs réduisent leur temps de sommeil au moment des départs en vacances

4-1 - La préparation du voyage

◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆

■ L'état du véhicule : un enjeu majeur de sécurité

Bien préparer son voyage, c'est d'abord vérifier l'état de son véhicule et de ses équipements.

CONSEILS

- Vérifier les freins, la direction, les phares et les feux, la batterie et les balais d'essuie-glace.
- Contrôler l'état, l'usure et la pression des pneus, y compris la roue de secours.
- Nettoyer les feux et les phares.
- Compléter les niveaux : huile, liquides de frein et refroidissement, lave-glace.
- Vérifier la présence à bord du matériel nécessaire au changement de roue, d'une trousse à pharmacie, d'une lampe de poche, ainsi que d'un triangle de pré-signalisation et d'un gilet de sécurité.

Bien voir, bien vu

- La nuit, l'acuité visuelle baisse, la vision des contrastes et des couleurs s'atténue et l'appréciation du relief est perturbée. Nous avons alors tendance à sous-estimer les distances. Les feux ne projetant qu'un étroit faisceau de lumière (100m pour les feux de route et 30 m pour les feux de croisement) le champ visuel longitudinal et latéral se trouve réduit. Il convient donc d'adapter sa vitesse pour être en mesure de s'arrêter dans l'espace de visibilité. Le passage des feux de route en feux de croisement nécessite donc un ralentissement de l'allure. L'œil s'adapte plus ou moins rapidement aux changements d'éclairage. Avec l'âge la résistance à l'éblouissement diminue, et le temps de récupération peut aller jusqu'à plusieurs secondes.
- Un pare-brise sale peut faire perdre jusqu'à 30 % de visibilité.
- La pluie, qui peut être très intense au printemps et en été, va perturber aussi très fortement la vision et l'adhérence.

Pour toutes ces raisons, la vitesse doit être adaptée en toute circonstance aux conditions de circulation.

■ Chargement bien pensé = sécurité

CONSEILS

- Plus le véhicule est chargé, plus la suspension s'écrase et plus la distance de freinage est longue. Il est alors recommandé au conducteur d'augmenter la pression des pneus, régler la hauteur des feux avant, commencer à freiner plus tôt et adopter une conduite souple, ce qui permet en outre de réduire la consommation de carburant.
- Équilibrer le chargement, sachant que les objets lourds doivent être centrés et placés le plus bas possible,
- Ne poser aucun objet solide, lourd ou encombrant sur la plage arrière car il pourrait se transformer en projectile en cas de choc et aussi parce-qu'il gênerait la visibilité du conducteur.
- Le meilleur emplacement des bagages, c'est le coffre ; mais il ne faut pas hésiter à d'autres dispositifs (adaptés et agréés) pour transporter un excédent de bagages : remorque, caisson ou galerie de toit et sangles. Il faudra alors serrer au maximum les sangles pour éviter la prise au vent et vérifier l'arrimage avant le départ et lors des pauses recommandées toutes les 2 heures.
- Lorsque le véhicule tire une remorque ou une caravane, il est nécessaire d'adapter des rétroviseurs élargis conçus pour supprimer l'angle mort derrière le véhicule.

CONSEILS

- À l'avant, le chargement ne doit jamais dépasser du véhicule.
- À l'arrière, il ne doit en aucun cas dépasser de plus de 3 m ou traîner au sol. Dès qu'il dépasse d'un mètre, il faut accrocher à l'extrémité un dispositif réfléchissant, qui doit être complété par un feu rouge, la nuit ou en cas de visibilité réduite.
- En largeur, il ne doit pas dépasser 2,55 m. Le chargement ne doit pas dépasser le PTAC, (Poids Total Autorisé en Charge) figurant, entre autres, sur la carte grise du véhicule. Il ne doit gêner ni les mouvements, ni la visibilité du conducteur.
- Les porte-vélos qui s'installent sur le coffre ou sur le hayon ne doivent ni masquer la plaque d'immatriculation ni les feux du véhicule, auquel cas un dispositif supplémentaire comprenant une plaque et des feux doit être positionné au-delà du chargement.

4-2 - La préparation du voyage

◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆



■ Itinéraire et conditions de circulation : informez-vous

Préparer insuffisamment son déplacement c'est s'exposer à être confronté à des situations à risque :

- phénomène météorologique inattendu.
- bouchons qui incitent ensuite à rouler à des vitesses excessives.
- mauvaise appréciation de la distance à parcourir entraînant un surcroît de fatigue au volant.
- doute sur l'itinéraire à emprunter (la marche arrière interdite sur autoroute intervient dans 5% des accidents).

Pour une conduite sereine et vigilante et pour une meilleure sécurité de tous, il y a donc quelques règles de bon sens à respecter.

Les jours précédant le départ

- Étudier votre itinéraire jusqu'à la destination finale. Utilisez un calcul d'itinéraire et évaluez le temps de parcours, en intégrant des pauses toutes les deux heures.
- Se renseigner sur les prévisions météorologiques.
- Prendre connaissance des conditions de circulation et de trafic : choisissez le bon jour et la bonne heure pour partir.
- Préparer des boissons et des en-cas pour toute la famille, ainsi que des jeux pour les enfants.
- Avoir à bord un gilet fluorescent et un triangle de signalisation.

Conditions de circulation sur tout le réseau routier



www.bison-fute.gouv.fr

Conditions de circulation sur le réseau autoroutier
www.autoroutes.fr

Informations météorologiques
www.meteofrance.com
tél. : 3250, service vocal national de Météo France

CONSEILS

Pendant le voyage

- Ayez des cartes et votre feuille de route à portée de main ; écoutez régulièrement les radios diffusant l'information routière, notamment 107.7 sur autoroute,
- Pensez à vous arrêter toutes les deux heures pour vous dégourdir les jambes, vous désaltérer et vérifier l'arrimage de vos bagages.

4-3 - La préparation du voyage

◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆

■ Respect des distances de sécurité

Le code de la route dispose : « lorsque deux véhicules se suivent, le conducteur du second véhicule doit maintenir une distance de sécurité suffisante pour pouvoir éviter une collision en cas de ralentissement brusque ou d'arrêt subit du véhicule qui le précède. Elle correspond à la distance parcourue par le véhicule pendant un délai d'au moins deux secondes ».

Le temps de réaction

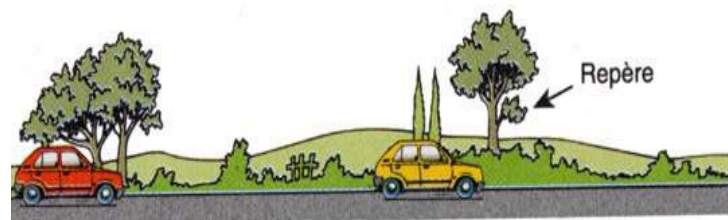
Un conducteur surpris par un événement ne modifie pas immédiatement la conduite de son véhicule, il le fait toujours avec un certain retard : la durée moyenne du temps de réaction est évaluée à 1 seconde pour un conducteur vigilant, durée pendant laquelle le véhicule continue d'avancer à la même vitesse. Ainsi un véhicule parcourt-il chaque seconde 15 m à 50 km/h, 27 m à 90 km/h ou encore 39 m à 130 km/h.

La distance de sécurité

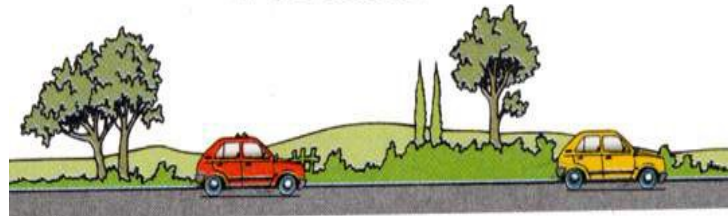
Il faut donc toujours conserver une distance de sécurité égale à celle qui est parcourue **en 2 secondes**. De la sorte, en ne se rapprochant jamais trop des autres, on conserve un espace confortable qui laisse le temps de modifier l'allure ou la trajectoire en cas de besoin.

Comment évaluer la distance de sécurité ?

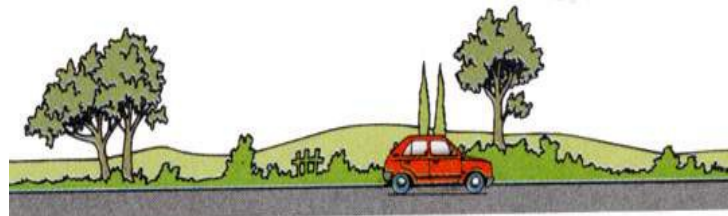
Sur route : compter **2 secondes** entre le passage devant un repère fixe du véhicule qui vous précède et votre propre passage devant ce même repère (ces 2 secondes représentent plus de 50 m à 90 km/h).



1 seconde



2 secondes



Une méthode simple

RÈGLE

Sur autoroute : "Un trait = danger ... deux traits = sécurité !".

La bande d'arrêt d'urgence constitue un repère : il est recommandé, à 130 km/h, de laisser un espace minimum d'au moins deux bandes de peinture.

Sur sol mouillé, la distance de sécurité recommandée est la même que par temps sec, mais avec une vitesse réduite d'au moins 20 km/heure.

Les départs en vacances sont toujours des périodes de forts trafics et particulièrement l'autoroute A6 qui est un axe de transit Nord-Sud.

En moyenne, tout au long de l'année, ce sont **55 000 véhicules/jour** qui traversent le département de Saône-et-Loire, sur l'autoroute A6 (la moyenne nationale est de 33 000 véhicules/jour sur autoroute).

Le risque d'endormissement et l'hypovigilance sont reconnus comme étant la cause principale des accidents sur autoroute (1/3 des accidents mortels). Ce phénomène est particulièrement fréquent dans la traversée du département de Saône-et-Loire, qui se situe à mi-distance entre le Nord et le Sud de la France, après que les automobilistes ont souvent roulé quatre heures d'affilée.

■ Les accidents en Saône-et-Loire

Alors que sur l'ensemble des cinq dernières années, les chiffres de l'accidentalité marquent une baisse en Saône-et-Loire, comme au niveau national, avec en particulier une année 2013 exceptionnelle, on note depuis 2014 une remontée du nombre de tués, qui nécessite le maintien d'une forte mobilisation dans la politique de prévention pour lutter contre le relâchement des comportements.

Données Saône-et-Loire	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2012/2016	Evolution nationale
Accidents	288	247	259	277	268	-7%	-5%
Tués	46	34	38	45	43	-7%	-5%
Blessés	381	324	344	407	369	-3%	-4%

■ Les accidents sur l'A6 en Saône-et-Loire

Entre 2012 et 2016, 91 accidents corporels se sont produits sur cette section de l'autoroute A6. L'ensemble de ces accidents a coûté la vie à 13 personnes et a provoqué 156 blessés dont 96 ont dû être hospitalisés.

En 2016, 13 accidents corporels s'y sont produits pour un bilan d'aucun tué, 12 blessés hospitalisés et 5 blessés légers.

Année 2016	Accidents sur l'A6	Part des accidents sur l'A6	Tués sur l'A6	Blessés sur l'A6	Part des blessés sur l'A6
	13	5%	aucun	17	5%

■ L'hypovigilance dans les accidents sur l'A6

Les accidents survenus sur l'A6 dans la traversée du département de Saône-et-Loire sont en diminution mais la part de ceux-ci imputable à l'hypovigilance se situe entre 1/4 et 1/3.

A6	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'accidents	23	21	15	19	13
Nombre d'accidents dus à l'endormissement ou à l'hypovigilance	6	7	5	5	3
Pourcentage d'accidents dus à l'endormissement ou à l'hypovigilance	26%	33%	33%	26%	23%

■ Les actions du PDASR

Le pôle Sécurité routière de l'État en Saône-et-Loire se mobilise tout au long de l'année pour lutter contre l'insécurité routière. Il établit ainsi un programme signé par le préfet, **le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)** qui permet de planifier et d'organiser des opérations de prévention et de sensibilisation tout au long de l'année.

■ En 2016

180 actions ont été menées, soit **230 demi-journées** et plus de 15 000 personnes sensibilisées, notamment sur les enjeux du département, à savoir les jeunes, les 2 roues motorisés, l'alcool, les stupéfiants et la vitesse.

■ En 2017

Depuis le début d'année, **106 actions** ont été menées, soit **158 demi-journées** et près de 13 000 personnes en Saône-et-Loire déjà sensibilisées aux enjeux de sécurité routière.

Les actions sur autoroute comme celle de ce jour permettent de sensibiliser un nombre important de personnes.

Le PDASR est mis en oeuvre par la direction départementale des territoires (DDT) qui s'appuie sur un réseau constitué de 88 bénévoles IDSR (intervenants départementaux de sécurité routière)..

■ PDASR 2017

Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2017, orienté ainsi selon les enjeux en Saône-et-Loire, prévoit un panel d'opérations avec des orientations déterminées.

■ Les jeunes

Suivant les recommandations du ministre et s'agissant d'une cible privilégiée tant au niveau local qu'au niveau national, le plan 2017 y consacrera une part importante.

Les actions habituelles sont reconduites, notamment celles préparant aux attestations scolaires de sécurité routière (ASSR 1 et ASSR 2), d'autres actions viendront compléter ce dispositif :

- Organisée par la *Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Saône-et-Loire (DSDEN 71)* : la journée départementale du vélo, dans le cadre de l'action nationale de Sécurité Routière. Durant la journée du 1^{er} juin 2017, les enfants de différentes écoles ont suivi un parcours sur la voie verte avec leurs vélos et ont fait halte à différents ateliers, dont celui de la sécurité routière avec le test-o-choc. Cette action qui a permis de sensibiliser 170 élèves et accompagnants, sera reconduite en 2018.
- Un concours pour 120 élèves de primaire sera lancé ce mois de septembre, sur la sécurité de l'enfant sur le chemin de l'école.
- « Sensibilisation des apprentis en CFA » : la démarche initiée en 2012 et destinée à s'inscrire dans la durée avec une reconduction d'actions annuellement, connaît un temps fort au mois d'octobre par le biais d'une semaine dédiée à la sécurité routière dans tous les CFA du département. L'appropriation de la démarche est acquise désormais avec des référents Sécurité routière dans chaque établissement qui conçoivent le programme d'actions d'une manière concertée et collaborative avec la coordination et le pôle d'appui Sécurité routière régional. Une nouvelle semaine dédiée sera organisée début novembre 2017.

■ Les deux-roues motorisés

Ils continuent d'être une priorité dans les actions de prévention et de répression.

Les objectifs sont notamment de :

- réduire le nombre de conducteurs de 2 roues motorisés tués sur la route,
- conforter l'apprentissage de la conduite de ces 2 roues,
- ancrer durablement dans cette population une culture sécurité routière.

Les cyclomotoristes sont approchés lors des interventions en collèges et lycées, notamment par la mise à disposition du simulateur 2 roues. Les sujets tels que le débridage, l'équipement, le respect des règles et les risques y seront régulièrement abordés.

■ Les produits psychotropes (alcool, stupéfiants, médicaments)

La prise de produits psychotropes reste toujours présente dans l'accidentologie avec en premier lieu l'alcool, phénomène qui ne diminue pas d'une année sur l'autre et les stupéfiants qui augmentent. L'influence des médicaments est, quant à elle, rarement identifiée dans les accidents.

Compte tenu de l'augmentation d'accidents sous l'emprise de stupéfiants, ceux-ci ont été ajoutés aux enjeux du département.

Ce thème est dès lors systématiquement abordé dans les actions menées dans le cadre du PDASR, notamment dans les actions auprès des jeunes (collèges, lycées, CFA).

■ La vitesse

C'est un facteur important d'accidents pour lequel la nécessité de multiplication des actions de sensibilisation, de campagnes de communication ciblées et de répression reste d'actualité.

Les radars fixes de contrôles sanctions automatisés ancienne génération ont été complétés par des radars discriminants, des radars « vitesse moyenne » et des radars de chantier.

L'ensemble de ces dispositifs permet de maintenir la vigilance des usagers de la route et complète le volet prévention traité dans le cadre du PDASR.

■ Les refus de priorité

Ils sont présents dans 30 % des accidents de la route en Saône-et-Loire et constituent une problématique particulière souvent difficile à traiter.

Pour prévenir ce risque, le thème est introduit dans chaque intervention sous la forme d'un rappel à la règle et de la justification de celle-ci. Le partage de la route et de la rue, la courtoisie au volant, déjà fréquemment développés, continuent à constituer un socle fort dans les interventions pour ancrer plus encore chez les usagers de la route, la culture sécurité routière, propre à faire évoluer les comportements.

■ Autres actions

→ *Action Civil' Été et actions de sensibilisation à l'hypovigilance*

Ces actions sont menées sur l'autoroute A6, sur l'aire de Saint Albain, sur 3 dates durant juillet 2017. L'hypovigilance constituant la première cause des accidents mortels sur autoroute, la Saône-et-Loire étant, par ailleurs, traversée du nord au sud par l'A6 avec, de plus, un trafic très important et d'Est en Ouest par les deux branches de la RCEA.

→ *Actions à destination des seniors*

Compte tenu de l'augmentation régulière des accidents mortels impliquant ces usagers, la DDT 71 subventionne diverses actions avec pour objectifs :

- de réduire le nombre de tués chez les plus de 65 ans,
- de mettre à jour les connaissances du code de la route,
- de faire prendre conscience de ses réelles capacités de conduite automobile,
- de mettre en évidence les risques liés aux différents types de déplacements.

Civil été Jeudi 13 juillet 2017
A 31, A26, **A6** et A36

Trafic A6 en Saône-et-Loire **55 000** véhicules/jour.

Sécurité sur autoroute Distance de sécurité :
1 trait = danger... **2** traits = sécurité.

Le risque d'hypovigilance sur autoroute **1/3** des accidents mortels en Saône-et-Loire

Conduire en état de somnolence multiplie par **8** le risque d'avoir un accident.

50 % des conducteurs réduisent leur temps de sommeil au moment des départs en vacances !

2 fortes périodes de somnolence : **entre 2h00 et 5h00** et entre **13h00 et 15h00**.

Accidentologie 2016 en Saône-et-Loire Sur l'ensemble du réseau routier :
268 accidents, **43** tués, **369** blessés.

Sur l'A6 : **13** accidents, **0** tué, **17** blessés.

Accidentologie 2017 en Saône-et-Loire (au 9 juillet) Sur l'ensemble du réseau routier :
- augmentation sensible des chiffres par rapport à 2016 avec **+ 37 %** d'accidents corporels et **+ 50%** de blessés, **+ 20 %** de tués
- **21** accidents mortels ayant fait **30** morts,
- les jeunes surreprésentés avec **14** morts soit **47 %** des tués.

Principales causes identifiées dans les accidents mortels :

- **5** alcool
- **2** stupéfiants sans alcoolémie
- **10** vitesse.

Sur l'A6 : **1** accident mortel, **1** tué.

Actions de prévention issues du PDASR En 2016 : **180** actions et plus de **15 000** personnes sensibilisées.

En 2017 : depuis le début d'année déjà **+de 100** actions.

Moyens humains mobilisés en Saône-et-Loire sur l'opération Civil'Été 3 agents de la DDT & 7 IDSR (intervenants départementaux de sécurité routière).
Personnels de l'escadron départemental de la sécurité routière, d'APRR et du SDIS.

7 – PRÉVISIONS BISON FUTÉ

◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆ Hypovigilance ◆◆

Vacances d'été - période du jeudi 13 au dimanche 16 juillet 2017



Généralités sur la période :

Ce long week-end du 14 juillet connaîtra des flux de circulation dans le sens des départs largement répartis sur 3 jours, du jeudi 13 au samedi 15 juillet.

Le samedi sera le jour où le trafic sera le plus dense du week-end et des encombrements importants sont attendus.

Les déplacements du jeudi 13 et du vendredi 14 juillet seront majoritairement associés à des départs en week-end prolongé à destination des régions côtières ou des zones proches des métropoles. Les départs en vacances seront, quant à eux, répartis sur les trois jours avec cependant un regain d'intensité le vendredi depuis les frontières du Nord vers la Méditerranée et le samedi sur l'ensemble des itinéraires.

Les vacanciers d'Europe du Nord seront de plus en plus nombreux à se déplacer en France à l'occasion des congés scolaires de leur propre pays (début des vacances estivales pour la région Sud des Pays-Bas).

Dans le sens des DÉPARTS :

Jeudi 13 juillet est classé **ROUGE** au niveau national.

Vendredi 14 juillet est classé **ORANGE** au niveau national et **ROUGE** en Île-de-France.

Samedi 15 juillet est classé **ORANGE** au niveau national et **ROUGE** en régions Auvergne-Rhône-Alpes (01, 26, 38, 69, 73, 74), Occitanie (11, 30, 34, 66) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (06, 13, 83, 84).

Dimanche 16 juillet est classé **VERT** au niveau national et **ORANGE** en région Auvergne-Rhône-Alpes (01, 26, 38, 69, 73, 74).

Dans le sens des RETOURS,

Samedi 15 juillet est classé **VERT** au niveau national et **ORANGE** en régions Auvergne-Rhône-Alpes (01, 26, 38, 69, 73, 74).

Dimanche 16 juillet est classé **ORANGE** au niveau national et **ROUGE** en régions Auvergne-Rhône-Alpes (01, 26, 38, 69, 73, 74), Occitanie (11, 30, 34, 66) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (06, 13, 83, 84)